

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 318-CA-4805-01

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3922 du 16 décembre 2003 adoptant les « Énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais »;

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3923 du 16 décembre 2003 adoptant le document intitulé « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais – Horizon 2012 »;

**ATTENDU** la résolution 270-CA-3932 du 27 janvier 2004 concernant la Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais à l'issue des travaux du Forum de l'enseignement supérieur en Outaouais qui s'était tenu durant l'automne 2003 et des recommandations relatives au développement des programmes d'enseignement supérieur qui étaient formulées dans le rapport produit en octobre 2003 intitulé « Enseignement supérieur dans l'Outaouais : historique, état de situation, planification et vision de son développement »;

**ATTENDU** le mémoire soumis par l'Université du Québec en Outaouais, le 6 février 2004, à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités;

**ATTENDU** la résolution 297-CA-4362 du 20 février 2006 concernant la formation d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais, dont le mandat était de définir, pour le 31 mai 2006, « les paramètres qui serviront à l'élaboration d'un plan opérationnel et d'un plan d'affaires afin que se réalise le Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais : Horizon 2012 »;

**ATTENDU** que ledit comité a tenu deux réunions, soit le 7 et le 27 mars 2006, tel qu'il appert des comptes rendus annexés et qu'il fut notamment compris de la nature du mandat qui fut confié au Comité par le conseil d'administration, qu'il s'agissait de « déterminer le processus devant guider une planification stratégique pour l'UQO », de même qu'il fut convenu, à cette même occasion, de poursuivre la « réflexion stratégique » de même que « les discussions quant au choix du processus »;

**ATTENDU** la résolution 306-CA-4512 du 27 novembre 2006 concernant l'élaboration, au cours de l'exercice 2006-2007, de la Politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais et son adoption, lors du conseil d'administration du 16 avril 2007 (résolution 310-CA-4610), affirmant le caractère francophone de l'Université et clarifiant ainsi des enjeux identitaires et académiques essentiels pour l'avenir de l'UQO;

**ATTENDU** le « Cadre d'orientation pour 2007-2010 » du vice-rectorat à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** le mémoire de l'Université du Québec en Outaouais soumis par le recteur lors des travaux de la Commission sur l'éducation de l'Assemblée nationale, le 24 janvier 2007;

**ATTENDU** les sessions de formation et d'orientation du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais du 26 mai et du 27 octobre 2007, qui ont notamment permis de confirmer l'adhésion de tous les membres du conseil à l'égard de la nécessité de doter l'UQO d'une planification stratégique et d'en faire un dossier prioritaire;

**ATTENDU** l'importance, pour l'UQO, de se doter d'une planification stratégique permettant de préciser sa vision de développement et les axes stratégiques qu'elle entend privilégier pour la durée du plan;

**ATTENDU** que l'élaboration de la planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais doit notamment se réaliser en complémentarité des planifications stratégiques déjà existantes des organismes partenaires;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 318-CA-4805-01**

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la réalisation d'une planification stratégique s'avère importante, à la fois dans sa phase d'élaboration, en ce qu'elle mobilise, par des activités de consultation, de rapprochement et de discussion, tous les acteurs, tant ceux de la communauté universitaire que de la communauté externe, concernés et intéressés par le développement et le rayonnement de l'Université du Québec en Outaouais et à la fois dans sa phase de mise en oeuvre, en ce qu'elle vient préciser et articuler la vision du développement de l'institution, de son rôle, de ses priorités, ajoutant ainsi à la nécessaire cohésion des actions qu'elle entreprend et des mandats qu'elle réalise;

**ATTENDU** que l'Université du Québec en Outaouais doit être en mesure de rendre compte, une fois mise en place, de la réalisation de sa planification stratégique et de sa capacité à atteindre les cibles qui y sont définies;

**ATTENDU** les discussions en séance et les recommandations de la présidente et du recteur;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**QU'**un comité institutionnel, présidé par le recteur et chargé de superviser l'élaboration de la planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais, soit créé en fonction de la composition des 14 membres suivants, lesquels, à l'exception de la présidente, du recteur, du directeur du CEUL (campus Saint-Jérôme) sont désignés par leur instance respective suivant l'invitation qui leur est formellement transmise :

- Le recteur
- La présidente du conseil d'administration
- Le directeur du CEUL (campus Saint-Jérôme)
- Deux membres socio-économiques du conseil d'administration
- Deux membres du corps professoral
- Un membre représentant des chargés de cours
- Deux étudiants, l'un au premier cycle et l'autre aux cycles supérieurs
- Un cadre
- Un membre représentant du personnel professionnel
- Un membre représentant du personnel de soutien
- Un membre représentant du personnel administratif

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, le secrétaire général et le directeur des communications et du recrutement participent aux travaux du comité institutionnel, à titre de personnes-ressources.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4805-02**

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3922 du 16 décembre 2003 adoptant les « Énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais »;

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3923 du 16 décembre 2003 adoptant le document intitulé « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais – Horizon 2012 »;

**ATTENDU** la résolution 270-CA-3932 du 27 janvier 2004 concernant la Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais à l'issue des travaux du Forum de l'enseignement supérieur en Outaouais qui s'était tenu durant l'automne 2003 et des recommandations relatives au développement des programmes d'enseignement supérieur qui étaient formulées dans le rapport produit en octobre 2003 intitulé « Enseignement supérieur dans l'Outaouais : historique, état de situation, planification et vision de son développement »;

**ATTENDU** le mémoire soumis par l'Université du Québec en Outaouais, le 6 février 2004, à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités;

**ATTENDU** la résolution 297-CA-4362 du 20 février 2006 concernant la formation d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais, dont le mandat était de définir, pour le 31 mai 2006, « les paramètres qui serviront à l'élaboration d'un plan opérationnel et d'un plan d'affaires afin que se réalise le Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais : Horizon 2012 »;

**ATTENDU** que ledit comité a tenu deux réunions, soit le 7 et le 27 mars 2006, tel qu'il appert des comptes rendus annexés et qu'il fut notamment compris de la nature du mandat qui fut confié au Comité par le conseil d'administration, qu'il s'agissait de « déterminer le processus devant guider une planification stratégique pour l'UQO », de même qu'il fut convenu, à cette même occasion, de poursuivre la « réflexion stratégique » de même que « les discussions quant au choix du processus »;

**ATTENDU** la résolution 306-CA-4512 du 27 novembre 2006 concernant l'élaboration, au cours de l'exercice 2006-2007, de la Politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais et son adoption, lors du conseil d'administration du 16 avril 2007 (résolution 310-CA-4610), affirmant le caractère francophone de l'Université et clarifiant ainsi des enjeux identitaires et académiques essentiels pour l'avenir de l'UQO;

**ATTENDU** le « Cadre d'orientation pour 2007-2010 » du vice-rectorat à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** le mémoire de l'Université du Québec en Outaouais soumis par le recteur lors des travaux de la Commission sur l'éducation de l'Assemblée nationale, le 24 janvier 2007;

**ATTENDU** les sessions de formation et d'orientation du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais du 26 mai et du 27 octobre 2007, qui ont notamment permis de confirmer l'adhésion de tous les membres du conseil à l'égard de la nécessité de doter l'UQO d'une planification stratégique et d'en faire un dossier prioritaire;

**ATTENDU** l'importance, pour l'UQO, de se doter d'une planification stratégique permettant de préciser sa vision de développement et les axes stratégiques qu'elle entend privilégier pour la durée du plan;

**ATTENDU** que l'élaboration de la planification stratégique de l'Université du Québec en Outaouais doit notamment se réaliser en complémentarité des planifications stratégiques déjà existantes des organismes partenaires;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 318-CA-4805-02**

concernant le lancement du processus d'élaboration de la planification stratégique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la réalisation d'une planification stratégique s'avère importante, à la fois dans sa phase d'élaboration, en ce qu'elle mobilise, par des activités de consultation, de rapprochement et de discussion, tous les acteurs, tant ceux de la communauté universitaire que de la communauté externe, concernés et intéressés par le développement et le rayonnement de l'Université du Québec en Outaouais et à la fois dans sa phase de mise en oeuvre, en ce qu'elle vient préciser et articuler la vision du développement de l'institution, de son rôle, de ses priorités, ajoutant ainsi à la nécessaire cohésion des actions qu'elle entreprend et des mandats qu'elle réalise;

**ATTENDU** que l'Université du Québec en Outaouais doit être en mesure de rendre compte, une fois mise en place, de la réalisation de sa planification stratégique et de sa capacité à atteindre les cibles qui y sont définies;

**ATTENDU** les discussions en séance et les recommandations de la présidente et du recteur;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'administration confirme la priorité qu'il accorde à l'élaboration d'une planification stratégique quinquennale;

**QUE** ledit comité propose au conseil d'administration, au plus tard en mars 2009, un projet de planification stratégique sur un horizon temporel quinquennal, effectif à compter d'avril 2009;

**QUE** la direction s'assure de prendre les moyens appropriés afin de s'adjoindre les ressources inhérentes à l'accomplissement de ce mandat et de viser à la plus grande mobilisation possible de tous les acteurs et organismes concernés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4806**

concernant l'ouverture des majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique;

**ATTENDU** la résolution 258-CE-1793 de la deux cent cinquante-huitième réunion de la Commission des études du 6 septembre 2007;

**ATTENDU** les résolutions du Conseil des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OFFRIR** les majeures en arts visuels, en bande dessinée et en design graphique à compter du trimestre d'automne 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4807**

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière – Iulia Mihalache

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 270-CA-3934 concernant l'embauche de madame Iulia Mihalache, à titre de professeure régulière au Département d'études langagières, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006;

**ATTENDU** la résolution 293-CA-4312 concernant le renouvellement de contrat de madame Iulia Mihalache, à titre de professeure régulière au Département d'études langagières, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2006 et se terminant le 31 mai 2008;

**ATTENDU** l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'évaluation de la professeure Iulia Mihalache effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'extrait n° UQO-DEL-08-63-193 de la réunion de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières en date du 11 janvier 2008;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** un renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au 1<sup>er</sup> juin 2008 à madame Iulia Mihalache, professeure régulière au Département d'études langagières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4808**

concernant l'embauche d'un professeur au Département des sciences administratives

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la stratégie;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 29 novembre 2007;

**ATTENDU** l'extrait 368<sup>e</sup> ADOSA 04-12-07 N<sup>o</sup> 881 du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives du 4 décembre 2007 recommandant l'embauche de monsieur Lavagnon Ika à titre de professeur régulier;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Lavagnon Ika;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Lavagnon Ika à titre de professeur régulier dans le domaine de la stratégie au Département des sciences administratives pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminant le 31 mai 2010;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Lavagnon.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4809**

concernant la nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

**ATTENDU** que monsieur René Magnan, nommé au CER par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 septembre 2010, et considérant que ce dernier désire démissionner;

**ATTENDU** que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit qu'un membre démissionnaire est remplacé par cooptation;

**ATTENDU** l'avis favorable donné par le Comité d'éthique de la recherche et son président sur la candidature de monsieur Bertrand Fortin, fonctionnaire retraité, lequel a manifesté son intérêt à faire partie de ce comité à titre de personne provenant de la collectivité desservie par l'UQO mais n'étant pas affiliée à cette dernière;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Bertrand Fortin, à titre de représentant de la collectivité au Comité d'éthique de la recherche, à compter du 29 janvier 2008 jusqu'au 30 septembre 2010.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4810**

concernant la nomination des membres du Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (Comité 2008)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission des études du 17 janvier 2008, concernant la nomination de deux (2) personnes pour siéger au Comité des candidatures, et ce, selon l'article 3.1 de ladite politique;

**ATTENDU** qu'il revient au conseil d'administration de former ledit comité de candidatures selon l'article 5.2 de la Politique;

**ATTENDU** que l'Université remettra, s'il y a lieu, ledit titre dans le cadre de la prochaine collation des grades;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur David Clément,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes au Comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais :

- Jean-Pierre Lévy-Mangin, professeur
- Catherine Lanaris, professeure et membre de la Commission des études
- Claudette Gatien, membre socio-économique du conseil d'administration
- Geneviève Bernier, étudiante et membre du conseil d'administration

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 318-CA-4811**

concernant l'accord de principe pour la location d'espaces au pavillon Lucien-Brault – Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (CPNF)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-huitième réunion tenue le lundi 28 janvier 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la relocalisation du secteur de relations industrielles laissera vacants plus de 1 000 mètres carrés au pavillon Lucien-Brault;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières de louer une partie des espaces pour ses activités de niveau collégial;

**ATTENDU** que les aménagements requis, tels les laboratoires de sciences, seront à la charge du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières;

**ATTENDU** que la vice-rectrice à l'administration et aux ressources a tenu une réunion de consultation afin de s'assurer de mettre en place des conditions favorables à la cohabitation;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**QU'UN** accord de principe soit donné afin de permettre la location d'espaces au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières au pavillon Lucien-Brault;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à négocier le bail de location pour une période de cinq ans à compter de l'année académique 2008-2009 et d'identifier des solutions afin de satisfaire certaines attentes de la communauté universitaire.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général